



Licenciement et solde tout compte.

Par **tuptup**, le **18/02/2009** à **18:41**

Bjr alors j'ai 26 ans je suis patissier et je travaille chez un artisan depuis le 01/09/2000. J'ai fait mon apprentissage chez ce meme patron donc du 01/09/2000 au 01/09/2002. depuis le 02/09/2002 je suis ouvrier en c.d.i

Mon patron va poser le bilan et donc je vais etre licencier pour raison économique.

Je voulais savoir ce a quoi j'aurais le droit (solde tout compte etc...)?

Je precise egalement que je n'aurais aucun delai dans le licenciement car je terminerais avec lui jusqu'au dernier jour.

Aurais je le droit a l'aide pour faire une formation afin de changer de "branche"?

Merci de vos réponses

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:40**

Bonjour,

Vous trouverez un maximum d'information ici:

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/licenciement/procedure-licenciement-economique-2-9-salaries.html?var_recherche=licenciement%20economique

Pouvez vous préciser :

[fluo]aucun delai dans le licenciement car je terminerais avec lui jusqu'au dernier jour[/fluo]

Vous pouvez demander à bénéficier de votre DIF , ou faire une demande de CIF:

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/regions/franche-comte/formation-professionnelle/droit-individuel-formation-dif/droit-individuel-formation.html?var_recherche=cif

et

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/conge-individuel-formation.html?var_recherche=cif